

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le dix-huit octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : NÉDÉLEC Rémi, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine (arrivée à 21h15), LE NAOUR Roger (arrivé à 21h07), PERON Matthieu, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc

Procuration(s) : NÉDÉLEC Rémi à BAUDET Philippe, LE GRAND Mickaël à LE GRAND Hicham, GOUJARD Laurine à HENRY Catherine (jusqu'à son arrivée à 21h15), LE NAOUR Roger à BOURLÈS Christophe (jusqu'à son arrivée à 21h07), PERON Matthieu à BOUËDEC Jean-Michel, PICARDA Styren à TROALEN Anne, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane.

**Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.**

Date de convocation : 10/10/2024  
Convocation affichée le : 10/10/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 20  
Procuration (s) : 7

Reçu en Préfecture de VANNES le 24/10/2024

Publié ou notifié le 04/11/2024

Certifié exécutoire le 04/11/2024

A GOURIN, le 04/11/2024.....

Le Maire,  
Hervé LE FLOC'H



**3- TRANSFERT DE TERRAIN DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT SAINT PHILIBERT – RÉGULARISATION**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 28 mars 2022 qui a validé la création d'un budget annexe intitulé « Lotissement Saint Philibert ». Il évoque également la délibération du 30 mai 2024, qui approuvait les opérations comptables pour le transfert du terrain communal vers ce budget annexe. Lors de ces opérations, une somme de 127 193,24 € avait été estimée en fonction de la surface présumée du terrain, soit 23 580 m<sup>2</sup>.

Cependant, après des relevés topographiques récents, il a été constaté que la surface réelle du terrain est de 23 516 m<sup>2</sup>. En conséquence, la valeur comptable du terrain à transférer au budget annexe du lotissement Saint Philibert s'élève désormais à 126 848,02 €.

Pour ce transfert, il convient donc de retenir les opérations comptables suivantes :

Département du MORBIHAN

Sur le budget principal :

- un titre de recettes de 126 848,02 € sur le compte 775 (produits de cessions d'immobilisations) du chapitre 77,
- un mandat de dépenses de 126 848,02 € sur le compte 675 (valeur comptable des immobilisations cédées) du chapitre 042
- un titre de recettes de 126 848,02 € sur le compte 2111 (terrains nus) du chapitre 040

Sur le budget annexe du lotissement Saint Philibert un mandat de dépenses de 126 848,02 € sur le compte 6015 (terrains à aménager) du chapitre 011

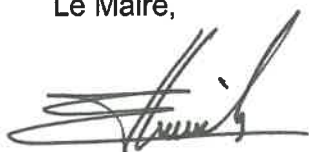
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée avec 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION »,

**AUTORISE** le maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à effectuer les opérations comptables telles que proposées ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
A GOURIN, le 18 octobre 2024

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,



Catherine HENRY.